



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2017/101

Objet : ZA « La Marche » : détermination du prix de vente des terrains

Monsieur le Président rappelle que le montant restant à la charge de la CCLPA suite au transfert de la ZA « La Marche » est d'environ 170.000 € (reprise de la dette + acquisition du foncier). Monsieur le Président informe que pour garder une cohérence entre les terrains précédemment vendus et les autres zones du territoire, le prix de vente des terrains ne devrait pas excéder les 10 € HT/m². Il précise en outre que le montant restant de dettes sur cette zone d'activités ne sera amorti qu'au moment de son extension.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités « La Marche » à 10 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de fixer le prix de vente des terrains de la ZA « La Marche » à 10 € HT/m²,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 08 novembre 2017.

Le Président,

Raymond GARDELLE